



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un but – Une foi



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'ACTION SOCIALE**

**Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de Santé
(CSSDOS)**

Programme de Digitalisation du Système de Santé 2023-2028 (PDSS)

**Projet d'Accélération de l'Économie numérique au Sénégal 2023-2028 (PAENS,
P172524)**

TERMES DE RÉFÉRENCES

**ACTIVITÉ N°4208 PTBA 2024 : RECRUTER UN
EXPERT EN GESTION HOSPITALIERE**

1. CONTEXTE

Le Sénégal dispose d'un nouveau référentiel de politique économique et sociale avec : (i) le « Sénégal 2050 : Agenda national de Transformation » décliné en (ii) Masterplan 2025-2034 ; et en (iii) Stratégie nationale de Développement 2025-2029. Ce référentiel accorde une place importante à la transformation numérique du secteur de la santé.

A plusieurs occasions, les autorités ont exprimé dans des termes clairs, leur volonté d'utiliser les technologies numériques pour contribuer à la transformation systématique de la santé. Le Président de la République a prôné la « *digitalisation intégrale des services de santé et de l'information sanitaire* » lors du Conseil des Ministres du 07 août 2024.

« *Une réforme profonde du système de santé pour un accès universel, en passant d'une logique de guérison à une logique de prévention, en numérisant le système, ...* » a été rappelé dans l'Agenda national de transformation Sénégal 2050.

Le Master Plan 2024-2034, dans son Programme 16 établit quatre projets prérequis dont le premier concerne « *Données de santé digitalisées* » avec comme résultat attendu « *100% de la population enrôlée dans le système national digitalisé des données de santé* ».

Dans la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029 l'Etat demande de « *généraliser l'adoption du dossier patient numérique ; (ii) utiliser la technologie, en particulier, l'intelligence artificielle pour optimiser l'organisation, le fonctionnement des EPS et la prise en charge efficiente des patients* ».

Le premier Ministre, dans sa Déclaration de Politique Générale s'est engagé à mettre à l'échelle le dossier médical électronique « *Le dossier patient informatisé, déjà disponible, sera mis à l'échelle, au fur et à mesure, avec une approche régionale* ».

Lors du lancement du New Deal technologique, le Président de la République a considéré que la digitalisation du dossier patient informatisé et la télémédecine est une priorité absolue.

Ainsi, le Ministère de Santé et de l'Action sociale (MSAS) s'est résolument tourné vers la transition numérique du secteur conformément aux prescriptions de la nouvelle stratégie des politiques publiques (Agenda national de transformation Sénégal Vision 2050).

2. JUSTIFICATIONS

Pour piloter et gérer la transformation digitale de la santé, le MSAS a créé en 2017, la Cellule de la Carte sanitaire et sociale, de la Santé digitale et de l'Observatoire de la Santé (CSSDOS). La CSSDOS a atteint plusieurs résultats dont la délivrance du certificat de vaccination contre la Covid-19 à code QR, l'adoption du Programme de Digitalisation du Système de Santé (PDSS) 2023-2028 et le déploiement en phase pilote de la plateforme Dossier Patient Informatisé (DPI) pour la gestion électronique du dossier médical du patient. Cependant, elle reste confrontée à plusieurs contraintes dont le manque de ressources humaines dont des experts dans les domaines de santé numérique, de la conduite du changement, de la gestion des données de santé. Cette rareté de ces ressources est d'autant plus cruciale que la digitalisation

des services de santé et de l'information sanitaire demande une expertise certaine pour l'élaboration de la politique de santé et des projets opérationnels, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

En sa qualité de partenaire de mise en œuvre du PAENS au sein du MSAS, la CSSDOS élabore le PTBA et le met en œuvre avec les bénéficiaires internes au MSAS. Pour la digitalisation intégrale des services de santé et de l'information sanitaire, la CSSDOS a besoin d'être renforcée pour mettre en œuvre cette ambition de l'État de digitalisation de la santé et des systèmes d'information digitalisés de santé.

Lors de la mission de la Banque Mondiale en octobre, il a été recommandé de renforcer l'équipe de la CSSDOS en mettant l'accent sur le recrutement prioritaire d'experts chefs de projet dans un premier lot de recrutement.

Ainsi, ces présents termes de référence (TDR) ont pour objectif de décrire les principales attentes, les objectifs et les livrables des missions de l'expert en gestion hospitalière.

Il sera mis à la disposition de la CSSDOS et travaillera sous la responsabilité du coordonnateur de la CSSDOS. Il sera amené à travailler et appuyer les autres départements du secteur conformément aux orientations du PDSS.

3. OBJECTIFS

Ce recrutement s'inscrit dans le cadre de la constitution d'un pool d'experts en appui à la CSSDOS. L'objectif général est de contribuer de manière transversale à la transformation digitale du secteur de la santé, en promouvant une culture d'innovation et d'agilité.

De façon spécifique, les experts recrutés devront :

- Accompagner la transformation digitale du secteur de la santé ;
- Améliorer le cadre de management de projets de santé numérique ;
- Renforcer les compétences numériques en accompagnant les acteurs de santé dans l'adoption de nouveaux outils et technologies numériques, en renforçant leurs compétences et leur culture digitale ;
- Assurer la sécurité et la conformité des solutions numériques développées en respectant les normes de sécurité et de conformité applicables, en mettant en œuvre des mesures de protection des données et de gestion des risques ;
- Faciliter l'Innovation continue au sein du MSAS en proposant des idées et des initiatives novatrices, en testant de nouveaux concepts et en explorant de nouvelles opportunités digitales ;
- Travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes du MSAS, y compris les équipes métier, les départements informatiques, les fournisseurs de technologie et les partenaires stratégiques.

4. LIVRABLES DES EXPERTS

Le recrutement d'un expert en gestion hospitalière pour une période d'une année renouvelable est essentiel pour garantir le succès et la pérennité des initiatives de transformation numérique dans le secteur de la santé.

L'expert en gestion hospitalière est responsable de plusieurs livrables essentiels pour l'optimisation des opérations dans les établissements de santé. Il élabore des spécifications fonctionnelles détaillées et conçoit des prototypes de workflows visant à améliorer les processus hospitaliers. De plus, il produit un rapport évaluant la conformité des solutions numériques aux protocoles hospitaliers existants, garantissant leur adéquation avec les pratiques cliniques. Enfin, il apporte des contributions significatives à l'élaboration et à l'amélioration des protocoles de soins, renforçant ainsi la qualité et l'efficacité des services offerts.

5. FICHE DE POSTE

L'expert en gestion hospitalière (EGH), placé sous la responsabilité technique du coordonnateur de la CSSDOS, assiste les équipes de projets (CSSDOS, UEP, AMOA, éditeurs de solutions digitales et des bénéficiaires du projets) dans les questions relatives à la gestion hospitalière.

A. MISSIONS

A ce titre, il doit :

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence et des autres documents en rapport avec les structures de santé de référence ;
- Mettre à disposition toute la documentation hospitalière nécessaire aux équipes de projet ;
- Rendre plus explicite la documentation hospitalière collectée ;
- Apporter une contribution aux différentes équipes ;
- Contribuer à la mise en place de la gouvernance électronique de la santé au niveau des établissements de santé ;
- Contribuer à produire et stabiliser les statistiques décisionnelles pour les décideurs à partir des Dashboard des plateformes numériques comme le DPI et le système digital de gestion des activités de soins ;
- Contribuer à l'élaboration du glossaire et du dictionnaire des données ;
- Effectuer des missions de suivi et produire un rapport d'activités trimestriel ;
- Apporter aux acteurs nationaux et locaux de la santé de référence toutes les informations nécessaires pour la facilitation de leur adhésion à la digitalisation de la santé ;
- Veiller à la prise en compte des besoins du secteur privé de la santé dans la digitalisation ;
- Contribuer fortement à l'adhésion de la direction générale des établissements de santé au processus et veiller à la prise en compte de ses besoins.

B. PROFIL ET EXPERIENCE

Profil

Le candidat au poste d'expert en gestion hospitalière doit disposer d'un diplôme supérieur d'au moins bac plus 5 ans en management des établissements de santé ou un diplôme équivalent.

Expériences professionnelles :

- Avoir au moins 10 ans d'expériences dans la gestion hospitalière dont 03 ans dans un poste de responsabilité ;
- Avoir piloté le déploiement d'une plateforme numérique en rapport avec les données médicales du patient dans un établissement de santé au Sénégal serait un atout.

Compétences professionnelles

- Avoir une bonne maîtrise de l'organisation et du fonctionnement des établissements de santé ;
- Avoir une bonne maîtrise des circuits du patient et des supports du système d'information hospitalière ;
- Avoir une très bonne capacité de rédaction de rapports, capacités de communication orale, de négociations et de relations interpersonnelles ;
- Avoir une bonne maîtrise des politiques et stratégies de santé dans tous les six piliers du système de santé ;
- Avoir de solides connaissances sur le fonctionnement des portes d'entrées (organisation, actes, coût, ...) ;
- Avoir une bonne connaissance des ordigrammes et protocoles de soins ;
- Avoir la capacité à travailler sous pression et dans les délais ;
- Avoir une bonne connaissance de la politique nationale de santé digitale du Sénégal est un atout.

6. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat a une durée d'un an renouvelable après évaluation.

7. MÉTHODE DE SÉLECTION

La méthode de sélection choisie est la sélection de consultants individuels par mise en concurrence ouverte, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), Edition septembre 2023.

Un avis de recrutement sera publié dans les journaux et supports électroniques appropriés à cet effet.

8. CRITÈRES DE SÉLECTION

Une commission de recrutement du MSAS procédera à l'examen et à la sélection des dossiers. Seuls les candidats retenus seront invités à prendre part à l'entretien.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- Les copies légalisées (Police ou Gendarmerie) des diplômes et attestations ;
- Le Curriculum Vitae incluant au moins trois personnes références ;
- La Lettre de motivation.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.